



Donnons un sens à l'Europe: solidaire & responsable

Get Europe to make sense:
fair & responsible

La coordination nationale des ONG de solidarité internationale
se mobilise pour la Présidence française de l'Union européenne

Manifeste



Édito

Les ONG de développement et d'urgence, rassemblées au sein de Coordination SUD, se mobilisent pour donner à la Présidence française de l'Union européenne une dimension solidaire. En partenariat avec CONCORD, la confédération européenne des ONG, Coordination SUD a mis au point un programme de rencontres traitant des points majeurs de l'agenda européen et international de cette année 2008. Ce programme contribuera par ailleurs à préparer les débats pour les prochaines élections européennes de 2009.

Le récent rejet du traité de Lisbonne par l'Irlande démontre à nouveau les risques présentés par la construction d'une Union européenne sans garantie d'implication des citoyens à tous les niveaux du processus de décision. Ce vote relance pleinement les discussions sur l'avenir de l'Europe. Coordination SUD et ses partenaires participeront activement à ces débats sous Présidence française en donnant la parole aux citoyens, et en particulier aux citoyens du reste du monde.

Dans sa relation au monde, l'Union européenne poursuit deux objectifs différents : celui d'être une « Europe compétitive dans une économie mondialisée » et celui de maintenir sa première place en matière de solidarité internationale.


Si les citoyens de l'Union européenne peuvent adhérer à l'idée d'une Europe compétitive, ils sont toutefois de plus en plus nombreux à réclamer le respect de principes fondateurs, comme les droits humains, économiques et sociaux et la dimension durable du développement. En cela, ils rappellent que la mondialisation n'est pas qu'économique et que l'Europe doit plaider pour une compétition respectueuse des droits et de l'avenir de la planète. Une Europe compétitive et responsable devrait être plus cohérente pour que ses ambitions économiques et commerciales ne viennent contredire ses réels efforts de solidarité. Ceci conduit à porter une attention particulière aux politiques publiques et aux négociations internationales, notamment dans les domaines commerciaux, agricoles et migratoires.

L'Union européenne, avec ses États membres, est le premier contributeur au monde pour l'aide publique au développement. La société civile européenne - et en particulier les ONG - manifeste sa satisfaction sur ce point et plaide pour que l'Union européenne soit porteuse d'une grande ambition pour la solidarité internationale. D'abord, celle d'inciter les pays riches à atteindre les 0.7% du revenu national brut pour leur contribution à l'aide publique au développement et, pour ce faire, d'établir des calendriers contraignants de progression d'ici 2015. Ensuite, celle de jouer un rôle moteur pour insuffler un nouvel élan lors des grands rendez-vous prévus en 2008. « Plus d'aide et mieux d'aide », tel est le message global pour les


conférences qui vont se succéder sur les questions de financement du développement et d'efficacité de l'aide.

Dans le vocabulaire européen, le terme de partenariat est trop peu employé ou de façon insatisfaisante, par exemple pour les accords de partenariat économique. Le partenariat devrait pourtant être un axe clé de la politique extérieure européenne. Dans une économie mondialisée, les régions du monde ont un besoin impérieux de formaliser leurs partenariats, fondés sur des principes clairs et respectueux des contextes et intérêts des différentes parties. Mais ce sont aussi les forces sociales et civiles qui façonnent le monde. Dans cette optique, les institutions européennes et, particulièrement la Commission européenne, doivent accorder à la coopération non gouvernementale une place majeure. Les ONG ont acquis aujourd'hui un pouvoir d'influence dans le débat public et la négociation internationale. Ce pouvoir appelle en contrepartie une responsabilité d'user de ce pouvoir à bon escient. Elles ont lancé un processus autonome de réflexion sur l'efficacité de leurs actions de développement qui se déroulera entre 2008 et 2010. Au-delà, c'est au quotidien que les ONG européennes s'engagent auprès de leurs homologues des pays du Sud et leur apportent un soutien dans leurs actions de veille sur les politiques publiques de leurs gouvernements et sur les politiques d'aide au développement. Ce débat entre acteurs non gouvernementaux et partenaires gouvernementaux est un premier pas indispensable pour rapprocher les citoyens des prises de décisions européennes et les convaincre que ces décisions n'ont pas le caractère désincarné qu'on leur prête trop souvent.

L'Union européenne a une ambition dans le monde. Mais cette ambition ne saurait se construire sans que le monde lui dise ce qu'il attend d'elle. Nous souhaitons contribuer, à notre modeste place, à cette compréhension indispensable. C'est pourquoi nous réunirons en octobre à Paris nos homologues de plus de 80 pays, pour leur demander d'exprimer leurs vues sur l'Europe. Au terme de cette rencontre importante, nous avons l'espoir de relayer toutes ces paroles pour que l'Europe, dans ses relations internationales, joue pleinement la carte de l'écoute et de la solidarité.



Henri Rouillé d'Orfeuill
Président
de Coordination SUD



Jean-Louis Vielajus
Vice-président
de Coordination SUD

L'Union européenne a une ambition dans le monde. Mais cette ambition ne saurait se construire sans que le monde lui dise ce qu'il attend d'elle.

1^{ère} partie

- 6 Pour une Europe citoyenne
- 7 **1.1 Pour un dialogue politique renforcé et un partenariat véritable entre ONG et institutions européennes**
- 8 **1.2 Pour une participation pleine et active des citoyens à un projet d'Europe solidaire**

2^e partie

- 10 Pour une Europe solidaire
- 11 **2.1 Pour une voix européenne progressiste et forte sur le financement du développement au niveau international**
- 12 **2.2 Pour une réforme institutionnelle et financière au service de la solidarité européenne avec le reste du monde**
- 13 **2.3 Pour des politiques communes européennes solidaires vis-à-vis du reste du monde**

3^e partie

- 18 Pour des politiques européennes cohérentes, en faveur du développement
- 19 **3.1 Politique énergétique, environnementale et de lutte contre le changement climatique**
- 20 **3.2 Politique agricole et commerciale**
- 21 **3.3 Migrations et développement**

Introduction

L'Europe est reconnue dans le monde pour sa diversité culturelle, un modèle social protecteur, des citoyens sensibilisés aux questions environnementales, un engagement fort en faveur de la promotion des droits humains, des luttes sociales ayant conduit notamment à un degré important d'émancipation des femmes. Des interrogations persistent toutefois sur la volonté des Européens de s'unir pour la défense des intérêts des populations les plus pauvres au sein des organisations internationales, ainsi que sur la pérennisation du modèle social européen et de sa capacité à dépasser ses propres frontières. Au-delà des discours, les Européens s'entendent-ils sur une autre vision de la mondialisation à proposer ? Sont-ils disposés à baser leurs politiques communes vis-à-vis du reste du monde sur leurs acquis positifs ? L'Europe peut-elle utiliser son pouvoir au sein des institutions internationales afin de jeter les bases d'une autre mondialisation ? L'Europe est-elle prête à jouer un rôle dans l'accès pour toutes et tous aux droits fondamentaux ? Saura-t-elle se remettre en question suite au rejet du traité de Lisbonne par l'Irlande ?

La France assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2008. Ces six mois, au cœur des processus de décision européens, sont une opportunité pour contribuer à la construction d'une Europe solidaire et responsable dans le monde.

La Présidence française de l'UE s'inscrit dans un contexte européen marqué par le rejet du Traité de Lisbonne, qui souligne une crise du projet européen. Cette Présidence constitue donc un moment charnière pour le débat sur l'avenir de l'UE, d'autant plus qu'elle précède plusieurs événements majeurs tels que les élections européennes, la nomination d'une nouvelle Commission européenne et la réforme de la diplomatie européenne.

Au-delà des contributions aux Sommets d'Accra (efficacité de l'aide) et de Doha (financement du développement), le calendrier européen donne l'occasion de réorienter les actions extérieures de l'UE au bénéfice des plus pauvres notamment dans le cadre des discussions sur la revue budgétaire européenne, le bilan de santé de la politique

agricole commune, la poursuite des négociations commerciales avec plusieurs régions clés (ACP-UE, Inde-UE, Euro-Méditerranée), la seconde rencontre ministérielle Afrique-UE, des discussions qui conduiront à l'adoption d'un pacte européen sur l'immigration ou encore d'un futur régime climatique post-2012.

L'implication des citoyens d'Europe et du monde, dans le cadre de ces différents rendez-vous, sera déterminante pour que l'Europe définisse et porte des positions en adéquation avec les attentes des populations.

L'Europe peut-elle utiliser son pouvoir au sein des institutions internationales afin de jeter les bases d'une autre mondialisation ?

Les membres de Coordination SUD et leurs homologues européens se mobilisent pour défendre leur vision d'une Europe solidaire et responsable dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe pendant la Présidence française de l'UE et au-delà. Les ONG de solidarité internationale s'organisent notamment avec leurs partenaires du Sud en vue de peser sur les négociations internationales et européennes et de faire reconnaître la spécificité, la complémentarité et la valeur ajoutée de leurs propres actions. Elles comptent faire valoir dans toutes les réflexions sur l'avenir du projet européen, la vision d'une Europe actrice d'une mondialisation plus juste et régulée, au service de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, pour un développement durable, et faisant toute sa place à la société civile et au secteur associatif organisé.

Pour une Europe citoyenne



Les décisions prises au niveau de l'UE ont de plus en plus d'influence sur la vie quotidienne des Européens sans que l'on soit parvenu à ce jour à mettre en place une démocratie vivante et citoyenne à l'échelle de l'Europe. Les choix collectifs de l'Europe ont un impact croissant sur la vie de millions de personnes dans les pays en développement, sans que les citoyens européens en aient conscience. Suite au rejet français et néerlandais du Traité Constitutionnel, le non irlandais au Traité de Lisbonne, a souligné encore un peu plus la nécessité de réintroduire les citoyens au cœur du projet européen. En effet, sans une participation accrue des citoyens aux politiques européennes, l'Europe politique ne pourra voir le jour.

Par ailleurs, dans le paysage de la coopération internationale, les ONG assurent des rôles spécifiques et complémentaires aux coopérations publiques (actions de développement et humanitaires d'urgence, information et mobilisation des citoyens, renforcement des sociétés civiles des pays du Sud) et contribuent ainsi à la construction de l'intérêt général. À ce titre, les ONG revendiquent une plus grande reconnaissance de leur statut de partenaire indépendant des institutions européennes.

Les initiatives lancées par la Commission européenne en 2005 (Plan D, initiative transparence, cadre des concertations), et la disposition du Traité de Lisbonne introduisant un référendum d'initiative citoyenne pourraient être des avancées positives pour faire vivre une Europe citoyenne, avec une société civile autonome susceptible d'entretenir un véritable dialogue politique avec les institutions de l'UE. Ces nouvelles dispositions doivent maintenant être concrétisées, élargies et suivies avec ou sans Traité de Lisbonne.

1.1 Pour un dialogue politique renforcé et un partenariat véritable entre ONG et institutions européennes

CONTEXTE, ENJEUX

L'implication des ONG dans les réalités locales à travers des partenariats avec des organisations des sociétés civiles du Sud, leur capacité à articuler actions de terrain et enjeux globaux, et leur pouvoir de mobilisation des citoyens fondent leur double revendication auprès des institutions européennes : la reconnaissance de leur rôle dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques et de celui d'acteurs du changement social.

La consolidation des processus de développement et de démocratisation dans les pays du Sud repose sur la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle des ONG dans le dialogue politique, et plus particulièrement dans l'élaboration et le suivi des politiques européennes de développement. Néanmoins, cette reconnaissance ne peut être satisfaisante sans le respect par les pouvoirs publics du caractère non gouvernemental des ONG, à travers la reconnaissance de leur droit d'initiative. Ce droit garantit leur indépendance d'action, en offrant la possibilité aux ONG de soumettre au co-financement public un projet ou programme répondant à des besoins que les ONG ont identifiés et conçus en partenariat avec les populations et organisations locales bénéficiaires.

Les ONG quant à elles, conscientes de leurs responsabilités croissantes, s'engagent à développer les garanties vis-à-vis de leurs parties prenantes, en ce qui concerne le respect d'un **cadre éthique**, la rigueur et la transparence de la gestion, la bonne gouvernance, l'efficacité et la qualité des actions. Au-delà des nombreux contrôles obligatoires, ces dernières s'organisent dans des collectifs autour de valeurs communes pour développer ensemble des codes de conduite, des chartes, des démarches qualité, des outils d'évaluation, de capitalisation de leurs pratiques, etc. Ces initiatives mettent en jeu le jugement par les pairs et une logique de recherche de progrès continu. En ce sens, elles sont une avancée déterminante vers la garantie éthique des ONG, la qualité et l'efficacité de leurs actions.

Par ailleurs, les ONG ont lancé un processus autonome de réflexion sur l'efficacité des ONG qui couvrira la période 2008-2010, dont les principes seront exposés lors du Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra.

RECOMMANDATIONS

- Créer une charte de partenariat entre les pouvoirs publics européens et le mouvement organisé des ONG européennes, qui reconnaisse la nécessité de garantir, protéger et soutenir un secteur associatif européen indépendant ;
- Garantir l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments d'appui à l'action des ONG fondés sur le **droit d'initiative** dans le cadre des programmes d'aide communautaire ;
- Soutenir les démarches collectives du milieu organisé des ONG dans les domaines de l'éthique, de la transparence, de la bonne gouvernance, de l'évaluation de la performance sociale, de renforcement institutionnel, organisationnel et opérationnel des ONG ;
- Soutenir la **structuration au Nord et au Sud du secteur des ONG** et reconnaître les plates-formes nationales et régionales d'ONG comme interlocutrices et partenaires du dialogue politique concernant les politiques de développement ;
- Appuyer la mise en place de **cadres transparents de concertation** sur les politiques publiques de développement, qui associent les représentants des citoyens à l'ensemble des étapes de ces politiques et incitent bailleurs et gouvernement à rendre compte régulièrement à ces citoyens.

Au-delà du dialogue avec la société civile dans l'élaboration des politiques européennes, le rôle spécifique des citoyens dans la construction d'un projet d'Europe solidaire, est une préoccupation des acteurs de la solidarité internationale.

1.2 Pour une participation pleine et active des citoyens à un projet d'Europe solidaire

CONTEXTE, ENJEUX

Les conclusions de l'Eurobaromètre¹, sur « Les Européens et l'Aide au développement », font état d'un large soutien des citoyens européens à une « *politique de développement qui aide les pays les plus pauvres* ».

1. N°280, juin-juillet 2007.

Paradoxalement, les citoyens européens connaissent peu la politique de développement de l'UE, sa valeur ajoutée et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les gouvernements européens se sont engagés à atteindre à l'horizon 2015.

Il est indispensable de permettre aux citoyens européens d'appréhender et de comprendre leurs droits et leurs obligations afin qu'ils utilisent leur pouvoir civique et concrétisent leur volonté de changement pour construire une Europe plus solidaire et plus responsable.

Les citoyens doivent s'approprier les enjeux du développement et de la solidarité internationale dans les politiques européennes. L'Education au Développement et à la Solidarité Internationale (EAD SI), les consultations citoyennes élargies menant à de réels changements politiques, sont des éléments indispensables pour pouvoir compter sur une opinion mieux informée et plus critique à l'égard des politiques européennes de développement.

RECOMMANDATIONS

2. *Consensus européen pour le développement*, Commission européenne, février 2006

3. *Plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale*.

Les objectifs d'EAD au sein du Consensus européen pour le Développement² favorisent le développement de l'esprit critique, la compréhension des relations Nord-Sud et la lutte contre les inégalités, auprès de publics divers.

Ces débuts de réponses sont appuyés par le Forum EAD de CONCORD et les plates-formes d'éducation au développement et à la solidarité internationale, dont EDUCASOL³ en France. Néanmoins des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer d'une meilleure implication des citoyens au Nord, qui permettra une meilleure prise en compte des réalités du Sud.

Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- **Soutenir publiquement les enjeux de l'EAD SI** dans le cadre de la stratégie européenne proposée par le Forum EAD de CONCORD ;
- Renforcer **l'intégration de l'éducation au développement et à la solidarité internationale dans l'ensemble des programmes scolaires** et dans les formations initiales et continues des enseignants ;
- Renforcer **l'information et les consultations des citoyens dans les pays en développement** sur les politiques européennes de coopération, en appuyant le rôle des délégations de la Commission européenne ;
- Augmenter les ressources financières pour **l'éducation au développement et à la solidarité internationale** afin d'améliorer durablement l'implication des citoyens au Nord dans les politiques de coopération européennes.

Pour une Europe solidaire



La majorité des habitants de la planète n'a pas accès à l'éducation primaire, la santé de base, l'eau potable ou encore une alimentation saine et régulière, comme le rappelle actuellement les émeutes de la faim dans de nombreux pays en développement. D'un autre côté, 20 % de la population mondiale possède 80 % de la richesse mondiale⁴. Face à ces inégalités et à l'ampleur de la pauvreté dans le monde, l'Europe a une responsabilité particulière en tant qu'acteur de poids sur la scène internationale. Il est indispensable que le principe de solidarité que l'Europe tente de s'appliquer en interne, se retrouve à la fois dans la contribution européenne au financement du développement, et dans l'ensemble des politiques européennes ayant un impact sur les pays en développement.

2.1 Pour une voix européenne progressiste et forte sur le financement du développement au niveau international

CONTEXTE, ENJEUX

2008 est une année importante pour l'efficacité de l'aide et le financement du développement au niveau international, avec le Sommet d'Accra en septembre et la Conférence de suivi de Doha en décembre. En tant que premier bailleur d'aide au développement, l'Union et ses 27 membres ont une responsabilité particulière dans ces débats. L'Europe doit se saisir de cette occasion pour porter une voix forte et progressiste dans ces fora.

Les pays du Sud et les pays du Nord peuvent s'unir lors de ces conférences en vue d'avancer ensemble pour améliorer la qualité de l'aide et obtenir des engagements fermes sur l'augmentation et la pérennisation des transferts de solidarité mais aussi sur la mise en place d'une fiscalité internationale qui rééquilibrerait les transferts financiers mondiaux, en jetant les bases d'une gouvernance mondiale. L'Europe peut conduire le monde vers des engagements ambitieux.

RECOMMANDATIONS

■ AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide publique au développement est le premier instrument permettant de contribuer au développement des pays pauvres. Afin de garantir une aide transparente et démocratique, qui réponde aux besoins des populations les plus vulnérables et marginalisées, Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen dans le cadre des préparations aux Sommets d'Accra et de Doha :

- **Respecter les engagements** de consacrer 0,7% du Revenu national brut à l'APD « réelle », pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités, d'ici 2015, assorti d'un calendrier annuel pour la période 2009-2015;
- **Améliorer la comptabilisation de l'APD** : les ONG invitent les États membres à lancer une réflexion associant les bailleurs de fonds, les pays bénéficiaires de l'aide et les organisations de la société civile en vue de l'élaboration d'un indicateur d'APD « réelle ». Sans remplacer l'indicateur existant, ce nouvel instrument permettrait de mesurer l'évolution des efforts réels d'APD et de mesurer l'impact sur le terrain en terme de développement;
- **Accroître de façon significative et régulière les dépenses allouées aux secteurs sociaux de base** d'ici 2015. Afin d'assurer un suivi régulier de la qualité de l'aide, les États membres de l'UE doivent mettre en place un mécanisme de suivi annuel des engagements pris lors du Sommet de Copenhague ;
- **Respecter la souveraineté et l'égalité des partenaires** dans les relations de coopération au développement notamment en ne conditionnant pas l'APD à l'acceptation de conditions commerciales plus favorables à l'UE.

■ TAXES INTERNATIONALES ET MÉCANISMES INNOVANTS DE FINANCEMENT

La nécessité de mobiliser d'autres ressources pour financer le développement se fait de plus en plus sentir. Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen dans le cadre des préparations de la conférence de Doha :

- **Mettre en œuvre rapidement la taxe** sur les transactions de change, de type Tobin-Sphan et d'autres contributions de solidarités ⁵ ;
- **Respecter le principe d'additionnalité** de ces contributions aux flux déjà existants ;
- **Promouvoir le caractère obligatoire** de ces contributions, pour garantir la stabilité et la prévisibilité des financements ;
- Garantir une coordination des différents mécanismes dans le cadre du **système des Nations Unies** ;
- Assurer une affectation des ressources innovantes à la production de **biens publics mondiaux et à la satisfaction des droits fondamentaux**.

■ DETTES

Les dettes dont souffrent les pays en développement ont un impact significatif sur le développement social et économique des populations. Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen dans le cadre des préparations de la conférence de Doha :

- Obtenir la **redéfinition des critères de viabilité de la dette** afin de faire prévaloir la satisfaction des droits fondamentaux sur le remboursement de la dette ;
- Réaliser **un audit des dettes** détenues par les pays du Nord pour **annuler les dettes dites « odieuses »**, c'est-à-dire celles contractées contre les intérêts de la population d'un État, sans son consentement et en toute connaissance de cause ;
- **Mettre un terme aux conditionnalités** imposées par le FMI et la Banque mondiale en matière de politique économique (privatisation, libéralisation, politique fiscale...);
- **Proposer la tenue d'une conférence internationale de la dette** afin d'élaborer des règles qui s'imposent à tous les acteurs, emprunteurs et débiteurs, publics et privés, pour faire face aux cas de surendettement, de choc inattendu, de contrat vicié ou de financement d'activités criminelles.

■ MOBILISATION DES RESSOURCES DOMESTIQUES, ÉVASION FISCALE ET FUITE DES CAPITAUX

Les pays en développement doivent pouvoir mobiliser plus largement leurs ressources domestiques. Afin de tendre vers une plus grande transparence dans les échanges financiers, Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen dans le cadre des préparations de la conférence de Doha :

- Promouvoir l'adoption **du code de conduite pour la coopération dans la lutte contre la fuite des capitaux et l'évasion fiscale** ;
- Favoriser l'adoption de **normes comptables obligeant les entreprises multinationales à rendre compte** de leurs activités pays par pays ;
- Apporter un soutien à **l'Initiative de Transparence des Industries Extractives** ;
- Demander le renforcement du **comité fiscal des Nations Unies**.

Au-delà des ressources mobilisées pour la lutte contre les inégalités, l'Europe doit, pour contribuer à la construction d'un monde plus juste, adapter ses partenariats avec les pays en développement.

5. Sur les émissions de gaz à effets de serre, les transports maritimes, les transactions des valeurs, le bénéfice des entreprises transnationales.

2.2 Pour une réforme institutionnelle et financière au service de la solidarité européenne avec le reste du monde

CONTEXTE, ENJEUX

La politique européenne de coopération au développement s'apprête à connaître d'importants bouleversements institutionnels, malgré le rejet du Traité de Lisbonne par l'Irlande.

La coopération est définie par le Traité de Lisbonne comme une politique clairement indépendante, centrée sur l'éradication de la pauvreté. Sa mise en œuvre effective pourrait permettre un renforcement durable du rôle de l'Europe en tant qu'acteur majeur de la solidarité internationale. Que ce Traité soit appliqué ou non, cette interprétation de la politique de développement devra orienter l'approche européenne à la coopération au développement dans les années à venir. Toutefois la réalité de ce renforcement dépendra fortement de l'approche prise par les Européens dans le cadre des discussions institutionnelles et budgétaires dans les mois à venir.

Au-delà d'une possible mise en œuvre du Traité de Lisbonne, le cadre institutionnel de la coopération au développement connaîtra bientôt des changements conséquents, notamment dans le cadre de la nomination d'une nouvelle Commission européenne en novembre 2009. La Présidence française aura pour tâche de préparer certains de ces changements. Ces modifications institutionnelles pourraient contribuer à renforcer ou affaiblir la coopération au développement. La possible nomination d'un-e Haut-e représentant-e pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, soutenu-e par son Service européen pour l'Action Extérieure, présente plusieurs défis au renforcement d'une politique européenne solidaire et responsable vis-à-vis des pays en développement. La coopération au développement restera-t-elle au sein d'une Direction Générale unique, pilotée par un-e commissaire au développement ? Cette direction unique couvrira-t-elle la coopération avec tous les pays en développement (ACP, Asie, Amérique latine, Méditerranée) ? Quelles seraient les conséquences de ces changements institutionnels pour les délégations de la Commission européenne dans les pays en développement ? Ces réformes permettraient-elles d'accroître la responsabilité du-de la commissaire et de ses services vis-à-vis du Parlement européen ?

Par ailleurs, l'UE est entrée dans une phase de réflexion sur le montant, les objectifs et la structure de son budget. La Commission a lancé une première consultation et présentera prochainement des propositions de réformes budgétaires qui interviendraient à compter de 2014. Ce processus de réforme, qui se poursuivra sous Présidence française, inclut également un bilan de santé de la politique agricole commune, afin d'évaluer les réformes nécessaires et les besoins de financement pour cette politique au-delà de 2013. Ces évolutions du budget européen présentent également de nouveaux défis pour l'avenir de la coopération au développement. La nouvelle architecture budgétaire proposera-t-elle un instrument financier unique pour le développement centré sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans tous les pays en développement ? La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de coopération dans le cadre de cet instrument seront-elles pleinement contrôlées par un Parlement européen renforcé ? Cet instrument disposera-t-il d'un budget suffisamment important pour accroître l'appui européen à la réalisation des OMD dans tous les pays en développement ? La société civile sera-t-elle pleinement associée au fonctionnement de cet instrument tant dans son rôle d'acteur politique que dans la mise en œuvre de projets spécifiques touchant les populations les plus marginalisées ?

RECOMMANDATIONS

■ RÉFORMES INSTITUTIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- Définir une **nouvelle architecture institutionnelle de l'UE** pour ses relations extérieures qui permette de **garantir la cohérence des politiques** intérieures et extérieures avec l'objectif d'éradication de la pauvreté dans les pays en développement ;
- Affirmer la nécessité de mettre en place, au sein de cette architecture institutionnelle rénovée, une **structure administrative dédiée à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de développement envers tous les pays en développement** (Afrique, Caraïbe, Pacifique, Asie, Amérique Latine). Cette structure doit promouvoir les objectifs de développement de l'UE et être dotée de ressources humaines suffisantes ;
- Défendre la **nomination d'un-e Commissaire au développement** assurant le pilotage de la nouvelle structure administrative dédiée au développement ;
- Proposer que **les délégations de la Commission européenne soient composées de professionnels du développement, du commerce et des affaires étrangères**. Les fonctionnaires travaillant sur les questions de développement doivent être placés sous la responsabilité directe du/de la Commissaire au développement, en lien avec la structure administrative dédiée au développement ;
- Garantir que les **chefs de délégations** de la Commission dans des pays en développement soient directement **responsables devant le comité développement du Parlement européen** ;
- Promouvoir un **contrôle transparent et démocratique de la Banque européenne d'investissement**, notamment à travers l'instauration de débats réguliers au parlement européen sur les actions de la banque.

■ PROCESSUS DE REVUE BUDGÉTAIRE

Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- **Mettre en place des instruments juridiques pour la coopération au développement** clairement orientés autour des objectifs de la politique européenne de développement, telle qu'elle est définie dans le Traité ;
- **Garantir des financements additionnels pour d'autres domaines des politiques extérieures, tels que la prévention des conflits** ;
- Renforcer le **droit de regard démocratique du Parlement européen** sur l'utilisation des ressources de l'Union. Le comité du développement du Parlement devrait être le premier responsable du contrôle de la coopération au développement de l'UE dans l'ensemble des pays. Ses capacités devraient être renforcées à cet égard.

2.3 Pour des politiques communes européennes solidaires vis-à-vis du reste du monde

L'Europe subit une crise économique, sociale et environnementale. Ce contexte conduit les Européens à adopter une position hostile au reste du monde : une protection accrue de leur marché et la mise en place de politiques économiques et commerciales agressives vis-à-vis de l'extérieur. La stratégie de Lisbonne, adoptée par les Européens en 2000 afin de faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde à l'horizon 2010, est une illustration intéressante de cette tendance au repli en réaction à un monde qui change.

Cette stratégie adaptée aux relations extérieures de l'Europe est reprise dans le rapport de Peter Mandelson « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée ». Sous cette nouvelle formule, la réorientation des politiques commerciales européennes place clairement la recherche des intérêts économiques européens au cœur des relations avec tous les pays tiers, y compris les plus pauvres. Elle assimile les objectifs de l'action extérieure de l'UE aux intérêts des entreprises transnationales européennes. Ainsi, cette stratégie privilégie un comportement en contradiction avec les engagements pris vis-à-vis des pays les plus pauvres et les valeurs autour desquelles l'intégration européenne s'est mise en place : solidarité, respect, droits humains, égalité entre les hommes et les femmes, justice sociale...

Le développement social et humain doit être replacé au cœur des partenariats politiques, commerciaux et de coopération que les 27 ont développés avec les régions les plus pauvres du monde.

1/ Dialogue politique

Le dialogue politique entre l'Europe et ses partenaires s'organise de plus en plus fréquemment au niveau régional (UE-Afrique, UE-Amérique Latine, Euro-Méditerranée, Asia-Europe Meeting). Loin de respecter les principes d'égalité des partenaires et d'appropriation, l'Europe jouit d'un avantage considérable vis-à-vis des autres régions du monde, par sa structuration qui lui permet d'imposer son point de vue là où l'organisation et l'intégration politique n'est pas aussi avancée.

L'Europe bénéficie d'une image relativement positive sur des questions liées au dialogue politique qui figurent au cœur des accords de coopération. Toutefois, la tendance à introduire des préoccupations économiques (libéralisation, privatisation) ou géostratégiques (migrations, terrorisme) au cœur du partenariat vient régulièrement compromettre la capacité européenne à parler de manière crédible sur des questions aussi cruciales que les droits humains, l'égalité entre hommes et femmes, l'état de droit ou la bonne gouvernance.

Enfin, malgré quelques progrès en termes de transparence, le dialogue se fait souvent à l'abri des regards parfois gênants des parlementaires, de la société civile ou des autorités locales. Faute de transparence et de mesures d'impact, le dialogue politique reste opaque et ne permet pas d'obtenir une réelle prise en compte des considérations et des préoccupations des populations.

RECOMMANDATIONS

Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen ⁶ :

- Renforcer les **capacités des partenaires** dans les négociations pour garantir la mise en place d'un dialogue politique **équilibré** qui conduise à l'adoption de politiques reflétant les aspirations des populations ;
- Promouvoir la tenue d'un **dialogue politique axé sur les besoins des populations** : la promotion et la protection de tous les droits, y compris les droits des femmes et des enfants, doivent être au cœur du dialogue politique visant à définir les orientations stratégiques des politiques liant les parties ;
- Garantir une **démocratisation du dialogue**, la participation de la société civile européenne et des pays tiers doit être rendue systématique.

6. Les enjeux du partenariat renouvelé UE-Afrique, CONCORD, Octobre 2007.

7. Préparation du G8 de Hokkaido, Japon - Positions des ONG françaises, Coordination SUD, mars 2008.

2/ Relations commerciales⁷

Deuxième exportateur mondial agricole et partenaire commercial de taille de nombreuses régions du monde, l'Europe est un acteur commercial essentiel. À ce titre, sa responsabilité dans les négociations commerciales et agricoles internationales, et notamment au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, est essentielle afin de promouvoir un régime d'échange commercial régulé et respectueux du développement durable de chaque pays.

Les régimes d'échanges actuels soulignent l'évolution d'une Europe de plus en plus préoccupée par la défense de ses intérêts. La prise en compte des contextes nationaux de ses partenaires commerciaux ne vient que dans un second temps. Auparavant, l'Europe prônait un régime d'échanges commerciaux différencié pour les pays en développement. Ceci permettait aux pays à faibles revenus d'avoir un accès privilégié au marché européen, et dans une moindre mesure, une protection de leur marché interne. Aujourd'hui, cette voie, bien que trop timide, a clairement été abandonnée avec la doctrine « L'Europe compétitive dans une économie mondialisée ». L'Europe cherche à promouvoir une politique qui sert principalement ses intérêts à court terme. Les Accords de partenariat économique que l'UE cherche à signer avec les pays d'Afrique en sont l'illustration.

RECOMMANDATIONS

Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- Garantir la négociation d'accords commerciaux (Accords de partenariat économique, zone de libre-échange EuroMed, ...) entre l'UE et les pays en développement qui respectent le **droit à la souveraineté alimentaire** en donnant la priorité à la consolidation de l'intégration régionale et au développement d'agricultures familiales durables aptes à satisfaire les besoins alimentaires des populations ;
- Assurer la prise en compte des **droits sociaux et environnementaux** cœur des mécanismes économiques et financiers afin d'inciter ou obliger les acteurs économiques à adopter des comportements compatibles avec l'intérêt général ;
- Amener l'Europe à promouvoir une **avancée concomitante du droit public et de l'éthique privée**, celle des entreprises et celle des citoyens dans leurs actes économiques de production, de consommation, d'épargne ou d'investissement.

3/ Programmes communautaires de coopération au développement ⁸

Alors même que l'Europe est le premier fournisseur d'aide au monde, et qu'elle est reconnue et enviée pour son modèle social protecteur, le soutien à la santé, à l'éducation ou encore au développement rural n'est plus une priorité dans le programme de coopération mis en œuvre par la Commission. L'appui sectoriel à la santé et à l'éducation dans les pays d'Afrique, Caraïbes, et Pacifique diminue de près de 8% entre 2000 et 2007 à 6% entre 2008 et 2013. La direction générale du développement souhaite investir dans les « secteurs de croissance », tels que les transports et les infrastructures, malgré de vives critiques sur l'impact de ces investissements sur la réduction de la pauvreté ⁹.

Par ailleurs, d'autres intérêts de l'Union sont devenus des priorités de l'agenda de coopération. Ainsi, l'Europe s'engage de plus en plus dans la lutte contre le terrorisme et la maîtrise des flux migratoires, sans s'attaquer aux causes de ces maux.

Enfin, la mise en œuvre du nouvel Instrument de Coopération au Développement a permis une certaine démocratisation dans la programmation de l'aide. L'implication du Parlement européen a facilité la participation de la société civile en Europe et dans les pays bénéficiaires. Toutefois, les programmes de coopération envers l'Afrique restent fermés au Parlement européen. La société civile, les parlementaires nationaux ou encore les autorités locales demeurent également en marge de ce processus. Le recours systématique à l'appui budgétaire a tendance à amplifier l'opacité des processus de coopération européens.

8. EU-cooperation: de-prioritizing social development, Social Watch Report, 2007.

9. L'empreinte de l'UE dans le Sud : La coopération au développement de la Communauté européenne fait-elle une différence pour les pauvres ?, CIDSE, Bruxelles, mars 2007.

RECOMMANDATIONS

Coordination SUD appelle le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- Affirmer le droit pour chaque gouvernement démocratique, associé à sa société civile, à élaborer les **politiques de développement** qui lui paraissent les plus **adaptées à la situation propre de son pays**. La mondialisation ne doit pas aller à l'encontre des processus locaux, nationaux et régionaux de développement ;
- Acheminer l'aide de la Commission européenne aux **pays les moins avancés et aux pays à faible revenu** en fonction de critères d'affectation clairement définis en vue de réaliser, voire de dépasser les objectifs du millénaire ;
- Accorder la **priorité aux besoins et aux droits des populations** : 20 % de l'aide de la CE devraient être affectés aux activités relatives au secteur de la santé et de l'éducation fondamentale ;
- Garantir une **aide européenne démocratique** au niveau des processus décisionnels, de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation. Le Conseil, le Parlement européen, les parlements nationaux des pays récipiendaires devraient être impliqués dans la définition des grandes orientations de l'aide et la participation de la société civile dans ces processus devrait être accrue.
- **Renforcer l'égalité homme-femme** : l'élimination des inégalités fondées sur le sexe est une condition préalable à la paix, à la sécurité et au développement durable. L'UE doit suivre une stratégie double associant « mainstreaming » du genre et actions spécifiques destinées à promouvoir l'égalité des genres.

Financement de la santé

La santé est à la fois un droit fondamental de l'être humain, et une composante essentielle du développement international. Il est aujourd'hui reconnu que la santé et le développement économique sont intimement liés.

Si des progrès ont été réalisés depuis l'an 2000, ils sont jugés très insuffisants et les trois Objectifs du Millénaire pour le Développement liés à la santé (Santé maternelle, infantile et lutte contre les maladies transmissibles) ont pris un retard considérable.

Les gouvernements des pays riches et les institutions mondiales du développement ont exprimé à de nombreuses reprises leur engagement en faveur de la santé globale. Néanmoins, l'examen des modalités de mise en œuvre de l'aide accordée montre des décalages entre le discours et la réalité.

Au niveau de l'UE, les objectifs et les engagements n'ont pas été assortis des niveaux de financement indispensables, ni des instruments efficaces permettant d'allouer les financements existants à l'amélioration de la santé dans les pays en voie de développement.

Ainsi la proportion de la contribution à l'APD de la Commission européenne affectée à la santé baisse depuis 2006. En 2005, la Commission européenne a consacré 4,7% de son APD totale à la santé, ce qui reste très infé-

rieur aux montants nécessaires pour atteindre les OMD en santé.

A mi-chemin de la période impartie pour atteindre les OMD, les pays européens ont un rôle déterminant à jouer dans la réalisation de ces objectifs en santé. Nous appelons le gouvernement français à demander aux instances européennes de reconnaître publiquement l'insuffisance des progrès accomplis dans le domaine de la santé et à s'engager à prendre d'urgence des mesures permettant aux pays en développement d'atteindre ces objectifs à l'horizon 2015 :

- **Augmenter de façon substantielle les crédits consacrés à la santé** au sein des programmes de coopération mis en œuvre par la Commission Européenne ;
- Investir significativement dans le **renforcement des systèmes de santé**, en particulier les ressources humaines ;
- Soutenir **l'élaboration transparente et démocratique de politiques de santé nationales** répondant aux besoins des populations. Ceci implique notamment que le Parlement et les organisations de la société civile actives dans le secteur de la santé soient associés à toutes les étapes de l'élaboration de telles politiques.

Pour des politiques européennes cohérentes, en faveur du développement



Une Europe solidaire et responsable ne peut voir le jour sans mettre en cohérence ses politiques, tant intérieures qu'extérieures, avec ses objectifs d'éradication de la pauvreté et des inégalités dans le monde.

Depuis 2005, la Commission élabore sa doctrine pour des politiques européennes au service du développement, afin d'améliorer l'efficacité de sa politique de coopération et l'atteinte des OMD. L'ambition de rendre les politiques plus cohérentes est louable.

La cohérence doit conduire les Européens à réorienter leurs politiques extérieures afin de promouvoir le développement social et humain plutôt que leurs intérêts économiques et stratégiques.

Les négociations post-2012 sur le régime multilatéral de lutte contre le changement climatique, le bilan de santé de la PAC, l'adoption prochaine d'un pacte européen sur l'immigration sont d'autant plus d'échéances qui méritent une attention accrue en termes de cohérence. La France doit dès à présent impulser un nouveau souffle pour veiller au respect des principes premiers du développement humain. Les objectifs de lutte contre la pauvreté, le principe de non-préjudice aux populations déjà marginalisées doivent guider les efforts de cohérence d'une Europe solidaire et responsable.

3.1 Politique énergétique, environnementale et de lutte contre le changement climatique

CONTEXTE, ENJEUX

Compte tenu de sa volonté de parvenir à un accord ambitieux dans le cadre des négociations sur le futur du régime climatique post-2012, l'UE doit montrer l'exemple et mettre en place des politiques rigoureuses et cohérentes en matière de lutte contre le changement climatique et d'énergie. Soucieuse de la participation des pays en développement, notamment des pays émergents, à l'effort mondial de réduction des émissions, elle doit également tenir ses engagements en termes de financement et de transfert de technologies vers ces pays.

Le paquet « énergie-climat » présenté par la Commission européenne le 10 janvier 2008 contient un ensemble de propositions législatives et de mesures sur les politiques énergétique et climatique de demain au niveau de l'UE. Il fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 20% d'ici 2020. Il contient des propositions de directives notamment sur les énergies renouvelables et la révision du marché européen d'échanges de quotas de CO₂ (ETS). Au-delà du paquet « énergie-climat », l'UE a lancé plusieurs initiatives concernant la coopération avec les pays en développement, en particulier l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique et le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Cependant, les objectifs, les propositions et les moyens engagés sur les questions d'atténuation, de financements pour la lutte contre le changement climatique et de transfert de technologies paraissent encore insuffisants et soulèvent des enjeux en termes de cohérence.

RECOMMANDATIONS

■ ATTÉNUATION

- **L'UE doit réduire ses émissions d'au minimum 30%** par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020. Cette diminution ne doit pas être conditionnée au comportement des autres États ;
- **L'UE doit réviser l'objectif contraignant de production de 10 % d'énergie à partir de sources renouvelables dans le secteur des transports, qui sera atteint par l'incorporation d'agrocarburants.** Compte tenu des conséquences potentielles néfastes pour les pays du Sud (problèmes de concurrence sur le foncier, avec des conséquences sur la sécurité alimentaire, incitations perverses à la déforestation, etc.), le développement des

agrocarburants ne peut se faire que sous certaines conditions. Des évaluations exhaustives et indépendantes doivent être réalisées pour mesurer la pertinence de ces objectifs au regard de l'efficacité énergétique et environnementale des agrocarburants au Nord ; ainsi que leur impact social et environnemental global sur les pays du Sud. Le développement des **agrocarburants dans les transports** doit être **encadré** de façon stricte pour minimiser leurs impacts négatifs.

■ FINANCEMENT

• **L'Europe doit mobiliser des ressources additionnelles à travers le système européen d'échange de quotas d'émissions.** Dans sa proposition de révision de la directive sur l'ETS, la Commission prévoit dès 2013 l'allocation des quotas de CO₂ sur la base de la mise aux enchères. Au moins 50% des revenus issus de la mise aux enchères (soit 20 milliards d'euros) devraient être prélevés et utilisés pour l'adaptation de ces pays aux effets du réchauffement global ainsi que pour la réduction de leurs émissions (via notamment le transfert de technologies, le renforcement des capacités de ces pays et le financement de politiques et de mesures de développement durable).

■ TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

• **L'Europe doit pousser le projet de création d'une Plateforme internationale sur l'efficacité énergétique et la coopération.** Cette plateforme est déjà en discussion au sein du G8. L'UE doit se saisir de cette initiative pour renforcer sa coopération sur les questions technologiques, au-delà du Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et s'assurer que cette plateforme réponde aux besoins exprimés dans le cadre des négociations multilatérales.

3.2 Politique agricole et commerciale

CONTEXTE, ENJEUX

Au début des années 60, pour résorber leur déficit alimentaire, les pays européens ont décidé de mettre en place une politique agricole commune (PAC) basée sur des soutiens aux productions européennes et des protections face aux importations des pays tiers. Cela a permis à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance dans les années 70. A l'heure où les Européens établissent le bilan de santé de la PAC et commencent à définir ses orientations après 2013, la France estime à nouveau que le premier objectif de la PAC est « *d'assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Union européenne* »¹⁰. Elle ajoute que le « *renforcement de la préférence communautaire* » est un objectif « *incontournable* ».

Au même moment, la flambée des prix alimentaires frappe durement les pays en développement qui dépendent trop fortement des importations pour nourrir leurs populations. Des émeutes de la faim se sont déjà déroulées dans plusieurs pays. Face à la gravité de la situation, la FAO fixe comme priorité de « *stimuler rapidement la production alimentaire dans les pays touchés* »¹¹. Pour y parvenir, les pays du Sud devraient pouvoir, comme l'UE, renforcer leur intégration régionale, mettre en place des politiques agricoles leur permettant de progresser vers l'indépendance alimentaire et appliquer le principe de préférence communautaire. Ces politiques devraient porter une attention particulière aux agriculteurs familiaux et à leurs familles, premières victimes de la faim et de la pauvreté.

Or l'UE ne reconnaît pas aux pays tiers les droits qu'elle s'accorde. Les Accords de partenariat économique négociés entre l'UE et les pays ACP illustrent parfaitement cette situation. Ils doivent conduire ces derniers à ouvrir l'essentiel de leurs marchés aux produits européens, ce qui exposera les productions agricoles et l'agro-industrie naissante des ACP à la concurrence des denrées alimentaires européennes importées, lorsque celles-ci sont moins chères. C'est d'autant plus grave que l'UE n'a pas renoncé à subventionner ses exportations.

10. *Vers une nouvelle PAC : ouvrons le débat*, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris, 2007.

11. Conférence de presse de Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, Rome, 17/12/2007.

RECOMMANDATIONS

La PAC doit avant tout poursuivre un objectif de souveraineté alimentaire. Coordination SUD appelle donc le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- La **suppression des subventions aux exportations d'ici 2013** comme l'UE s'y est engagée en 2005 lors de la conférence de Hong Kong ;
- Une **veille sur les conséquences des exportations agricoles** de l'UE sur les économies des pays en développement, afin d'éviter que celles-ci concurrencent les filières locales ;
- Le **maintien d'outils de régulation** tels que les prix d'intervention, les aides au stockage dans les filières stratégiques ou les quotas, afin d'orienter la production agricole européenne vers la satisfaction des besoins de l'UE ;
- La mise en place d'une **vraie politique de production de protéines en Europe** pour l'alimentation animale afin de renforcer l'indépendance alimentaire de l'UE ;
- La **révision des objectifs d'incorporation de biocarburants à l'horizon 2015** au regard du fait que l'UE ne peut garantir des conditions de production durable, respectueuse de l'environnement et des droits sociaux, dont le droit à l'alimentation, au Nord comme au Sud ;
- Le **maintien de certaines aides couplées à la production** pour favoriser l'activité agricole dans les zones difficiles ;
- Le **renforcement du deuxième pilier** qui peut être un moyen efficace pour une réelle politique de développement rural qui ne pénalise pas les PED ;
- La transition vers **un calcul des aides découplées** (Droits à paiement uniques) **sur une base régionale**.

3.3 Migrations et développement

CONTEXTE, ENJEUX

Le gouvernement français s'est fixé pour objectif de conduire l'UE à un accord sur un pacte européen sur l'immigration et l'asile pendant le second semestre 2008. L'approche au co-développement devrait figurer parmi les éléments clés de ce pacte. Ce thème sera au cœur de la deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement les 20 et 21 octobre 2008 à Paris.

Le phénomène migratoire actuel est largement lié à la misère qui frappe les populations des pays du Sud sans oublier qu'il a toujours fait partie de l'histoire de l'humanité. Le repli sécuritaire opéré par l'Europe, l'externalisation de la gestion de ses frontières et la vision utilitariste contenue dans ses politiques migratoires ne sauraient être une réponse à la nécessité d'un véritable développement social et économique des pays les plus pauvres.

Pour autant, le programme de coopération mis en œuvre par la Commission européenne tend à inciter un nombre croissant de pays bénéficiaires à mettre en place des politiques migratoires. Cet appui financier s'effectue, dans des cas comme le Mali, au détriment des financements réservés à des secteurs comme la santé ou l'éducation. Ce mélange des genres risque de nuire durablement à l'image d'une Europe humaniste et désintéressée en s'aliénant le soutien des populations locales. La FECONG, Fédération des Collectifs d'ONG maliennes, estime qu'« *en aucun cas, des dépenses visant in fine à contribuer à la lutte contre l'immigration, sous couvert de co-développement, ne peuvent être considérées comme de l'aide au développement* »¹².

12. *Rapport sur la mise en œuvre de l'aide française au Mali*, FECONG / Coordination SUD, Mars 2008.

Par ailleurs le conditionnement d'une partie de l'aide aux pays ACP au respect de critères de bonne gouvernance, comprenant des engagements sur les politiques migratoires, risque d'accroître la pression sur ces états dans le dialogue sur la gestion des flux migratoires. Cette approche n'est pas cohérente avec la volonté européenne d'ouvrir un dialogue équilibré avec l'Afrique. Elle risque d'autre part d'être contre-productive, ne s'attaquant pas aux causes économiques et sociales des migrations.

RECOMMANDATIONS

Coordination SUD appelle donc le gouvernement français à porter les demandes suivantes au niveau européen :

- Garantir que l'appui à la **mise en place de politiques migratoires soit financé par des ressources autres** que l'aide déjà promise afin de répondre aux besoins fondamentaux des populations ;
- **Rejeter l'inclusion de critères liés au dialogue sur la gestion des flux migratoires dans le profil de gouvernance**¹³ conduisant à l'allocation d'aides supplémentaires aux ACP ;
- Mettre **fin à la logique répressive du contrôle des frontières** à l'extérieur de l'UE et mettre le **respect des droits humains au centre de toute politique migratoire** ;
- Permettre **la participation des sociétés civiles** au Nord comme au Sud dans la définition des politiques migratoires et des politiques de développement.

13. Les profils de gouvernance sont des outils analytiques, mis en place par la Commission européenne à partir de 2005, visant à mesurer et à évaluer la vie économique, politique, institutionnelle, financière selon une grille de lecture de bonne gouvernance.

liste des abreviations

ACP Afrique, Caraïbes, Pacifique

AMCC Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique

APD Aide publique au développement

APE Accords de partenariat économique

BM Banque mondiale

CAD Comité d'aide au développement

CE Commission européenne

EAD SI Education au développement et à la solidarité internationale

ETS Emission Trading Scheme

FAO Food and Agriculture Organisation

FECONG Fédération des collectifs d'ONG maliennes

FMEER Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

FMI Fonds Monétaire Internationale

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG Organisation non gouvernementale

PAC Politique Agricole Commune

PED Pays en développement

RNB Revenu national brut

TCE Traité Constitutionnel Européen

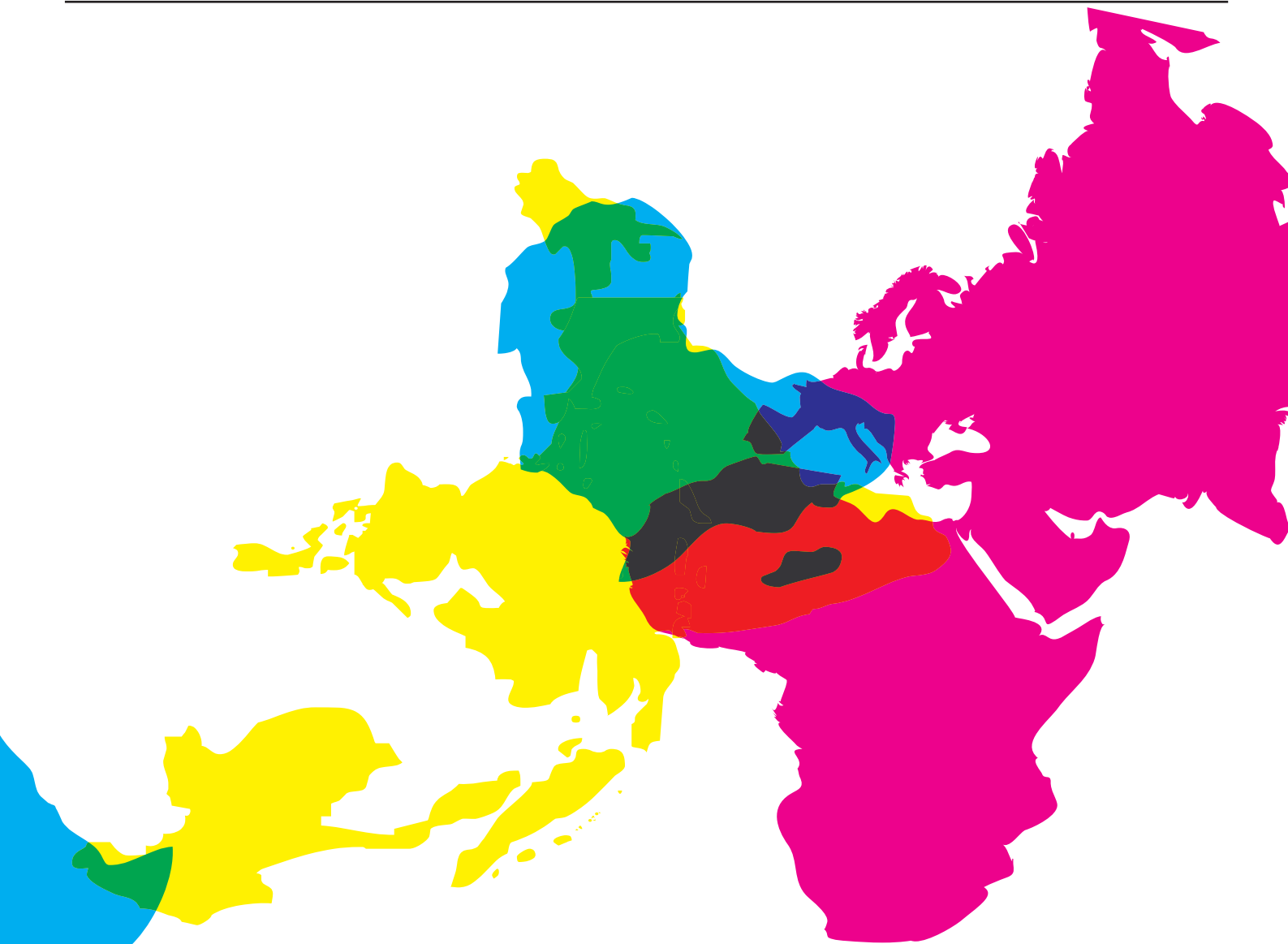
UE Union européenne



**Donnons un sens à l'Europe:
solidaire & responsable**

Get Europe to make sense:
fair & responsible

La coordination nationale des ONG de solidarité internationale
se mobilise pour la Présidence française de l'Union européenne



Coordination SUD • Solidarité Urgence Développement

14, passage Dubail 75010 Paris

Tél. + 33 (0) 1 44 72 93 72 sud@coordinationsud.org

www.coordinationsud.org

Coordination SUD • Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui six collectifs d'ONG (CLONG-Volontariat, CNAJEP, Coordination d'Agen, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) et plus de 130 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées et aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

